



Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Ladre

Commune de Boves, Amiens Métropole



Un marais façonné par l'homme

Ce site est l'héritage d'une multitude d'activités qui, au cours de son histoire, ont façonné son paysage. Ainsi, les étangs sont issus de l'exploitation de la tourbe, les prairies sillonnées de petits fossés servaient au blanchiment du linge, les étendues de roseaux entretenus par une fauche régulière fournissaient la litière pour les animaux ou le chaume des toitures...

Depuis son classement en Réserve Naturelle, en 1979, le marais est devenu un espace de nature protégé, ouvert au public. Un sentier de découverte, jalonné de panneaux explicatifs, permet de connaître la faune, la flore et l'histoire du marais. Equipé d'une paire de jumelles et du livret qui accompagne la visite (disponible en mairie et au Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), partez à la découverte du marais.



Un joyau écologique et paysager

Ce marais de 13 hectares, propriété de la commune de Boves, héberge des plantes et des animaux (libellules, papillons et oiseaux) qui, pour bon nombre, sont rares ou en voie de disparition. Plus d'une vingtaine d'espèces sont protégées par la loi, ce qui a motivé son classement en Réserve Naturelle par arrêté ministériel. Des inventaires sont annuellement réalisés par des scientifiques afin de connaître au mieux la richesse présente et de mieux la protéger. La gestion de cet espace a été confiée au Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Vous pouvez découvrir ici un paysage naturel composé d'étangs, de mares, de fourrés de saules ou de bouleaux, de roselières, de tremblants (véritables radeaux de végétation flottants sur les étangs) ...



Petit héron, le Bongios nain (*Ixobrychus minutus*) fréquente les roselières ponctuées de fourrés. La Picardie, un des bastions français de cette espèce, a vu ses effectifs diminuer de 80 % en 20 ans.



Suivez le sentier pour découvrir le marais. Le retour s'effectue sur le bord des étangs en longeant la route.

Une attention constante

Dans cet espace, les Collectivités et le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie conduisent un entretien nécessitant des travaux parfois lourds visant à favoriser la présence d'espèces végétales et animales rares. Ces efforts ne pourront porter leurs fruits qu'avec l'appui de chacun. Aussi nous vous demandons d'adopter un comportement particulièrement responsable et attentionné vis-à-vis de la flore et de la faune en respectant les règles suivantes :

- rester sur le chemin de découverte,
- tenir les chiens en laisse,
- observer les animaux à distance et ne pas cueillir les plantes,
- respecter la propreté des lieux et les équipements,
- ne pas introduire d'espèces végétales et animales (tortues, poissons rouges ...)

Sur la réserve, certaines activités sont formellement interdites :

- le dépôt de matériaux, les travaux susceptibles d'altérer le milieu, l'emploi de produits chimiques,
- le camping, les sports nautiques ...

Merci pour votre collaboration. Bonne visite.

